

« L'AFOCG du Rhône m'a permis de devenir maître de mes chiffres. »

« *J'enne installé, j'ai découvert une autre façon de réfléchir un projet d'exploitation* »

« Installé depuis quelques années, je cherchais une alternative pour être acteur dans les choix stratégiques. »

L'AFOCG du Rhône vous ouvre ses portes et propose des formations

✓ **D'appui à la décision**

Analyse du dossier de gestion

Analyse de projet

Etude de faisabilité (prévisionnel)

Obligation administrative

Gestion de la trésorerie

✓ **De gestion au réel**

Elaboration du bilan d'ouverture

Raisonnement des investissements au réel

Les stratégies d'optimisation

✓ **Technico-économiques par production**

Bovins Lait, viande;

ovins; caprins; maraîchage, fruits...

✓ **De ressources humaines**

Communication entre les gestionnaires

Prises de décisions collectives

L'AFOCG est une association loi 1901 gérée par des agriculteurs, qui a pour mission la formation à la comptabilité et à la gestion. Nous respectons l'ensemble des courants de pensées.

CONTACTEZ-NOUS

POUR PLUS

D'INFORMATIONS

2, RUE DE ROCHEFORT
69850 ST MARTIN EN HAUT

Tel : 04-78-48-57-55

Fax : 04-78-48-60-21

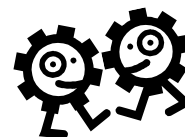
afocg69@interafocg.org

www.interafocg.org

AFOCG du RHONE

une formation pour réussir

DÉCOUVREZ



LE FONCTIONNEMENT

DE L'AFOCG DU RHONE



2, RUE DE ROCHEFORT
69850 ST MARTIN EN HAUT
Tel : 04-78-48-57-55 (permanence le jeudi matin)
Fax : 04-78-48-60-21
afocg69@interafocg.org

1 - Formation

A quoi je m'engage en devenant adhérent ?

- Il n'y a pas d'engagement sur la durée.
- L'autonomie en comptabilité peut être acquise en 3 ans.

De quelles aides financières puis-je bénéficier ?

- Bénéficier de coût réduit pour les journées de service de remplacement lorsque vous êtes en formation.
- Pour les exploitants au réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt formation (max 40 h x taux horaire du SMIC au 31/12 par chef d'exploitation (par associé pour les GAEC).

Combien de temps pour faire ma comptabilité ?

- Formation de 8 demi journées + enregistrement chez soi (à titre indicatif: 6 jours, déclinés en classement, saisie, clôture...)

Si mon statut change, dois-je changer de groupe ?

- Il n'y a pas de groupe spécifique par production, statut juridique ou régime fiscal.
- Sont privilégiés la proximité, la création de liens dans le groupe et le niveau de connaissance des personnes.

Pourquoi des formations de groupe ?

- Pour l'échange, l'aide mutuelle et le coût réduit.

Quels sont les supports d'enregistrement ?

- Le support privilégié est le logiciel ISTEA, développé par l'ENITA de Bordeaux.
- Si vous avez déjà un logiciel (Isacompta, Ciel...), vous avez la possibilité de suivre la formation en le conservant.

3 - Société

Qui supervise ma comptabilité par rapport à mes autres associés ne suivant pas la formation ?

- Même principe de contrôle de la comptabilité qu'un agriculteur individuel (cf. fonctionnement)
- Les associés sont invités à être présents lors de l'analyse des résultats.

Participation aux AG de société

- Sur demande des associés, le formateur peut vous aider à conduire une réflexion pour définir l'orientation de la société.

Si nous avons besoin d'une aide (médiation, médiation...)?

- L'AFOCG apporte une attention particulière à l'humain. Nous pouvons vous orienter vers des personnes ressources.

En cas de mouvement d'associés, quelle compétence nous apporte l'AFOCG ?

- Clarification des besoins, et aide à la réflexion sont du domaine d'intervention de l'AFOCG.
- Partenariat avec des juristes pour la réalisation de mouvement d'associé.

2 - Fiscalité

Qui certifie mes comptes ?

- Possibilité de *réaliser soi même* sa déclaration fiscale ou de *la déléguer à un expert comptable* (environ 550€ Euros HT / an)

Puis-je bénéficier l'avantage fiscal et social liés a l'adhésion à un centre de gestion agréé ?

- Nos partenaires vous proposent *une adhésion au coût de 260 Euros HT /an -*.
Votre revenu agricole n'est pas majoré de 25 %.

Comment me tenir informé des évolutions fiscales ?

- Nous assurons *l'envoi régulier de lettres d'info* reprenant la plus grande partie des évolutions fiscales, sociales, réglementaires..
- Les *animateurs de l'AFOCG se forment en permanence* (par le réseau national INTER AFOCG, documentations régulières).
- *Des partenariats avec des experts comptables, des juristes, GAEC et Sociétés, MSA,* nous permettent d'être réactifs.

Qui établit les déclarations : fiscales, sociales, TVA, MSA, foncier ?

- Elles s'établissent *sous la responsabilité de l'agriculteur*.
- *Une aide du formateur est possible pour la compréhension des différentes déclarations.*

Qui valide mes comptes ?

- La validation s'inscrit dans une *démarche de formation collective*. Les apports sont progressifs et font l'objet de *vérifications régulières*.
- Pendant les trois premières années, *une demi journée individuelle gratuite* avec le formateur permet de valider les enregistrements et de répondre à des questions non évoquées en groupe.

Ai-je le droit de faire moi-même ma comptabilité ?

- En tant qu'agriculteur installé avec les aides ou au Bénéfice Réel, *obligation de tenir une comptabilité*.

La faire soi même est totalement légal.

Quelles sont règles de fonctionnement d'un groupe ?

- **Responsabilité** : chacun expose ce qu'il est prêt à assumer (chiffres, paroles...).
- **Confidentialité** : ce qui est dit au sein du groupe ne peut être dévoilé sur la place publique.
- Garantir la progression individuelle et collective.

Et mon PDE, qui le réalise ?

- Toujours dans une démarche d'échange collectif, *l'AFOCG peut fournir les coordonnées d'agriculteurs prêts à accueillir et échanger sur le projet du futur installé et fournir des chiffres.*

Comment la faisabilité de mes projets sur mon exploitation est-elle évaluée ?

- Dans le groupe, la problématique est analysée, des solutions sont proposées.
- L'étude de faisabilité est abordée en groupe et finalisée lors d'un entretien individuel.